

SOUTENIR CEUX QUI PRENNENT SOIN DE NOS AÎNÉS

À Northbridge, nous avons à cœur d'offrir aux fournisseurs de soins aux personnes âgées et de longue durée la protection d'assurance dont ils ont besoin pour bâtir un avenir meilleur et plus sécuritaire, et continuer à offrir un soutien empathique et de grande qualité aux membres de nos collectivités.

Comme nous comprenons bien les risques particuliers auxquels ces fournisseurs sont confrontés, nous sommes en mesure de leur offrir des solutions d'assurance sur mesure et des conseils de gestion préventive des risques afin de les aider à protéger leur entreprise. Ils peuvent ainsi se concentrer sur ce qu'ils font le mieux : offrir des soins et des services exceptionnels aux personnes qui comptent sur eux.

QUI SOMMES-NOUS EN MESURE D'AIDER?

Nous aidons les organisations dont les activités se concentrent dans divers domaines, notamment :

- Soins de longue durée
- Aide à la vie autonome offerte en établissement
- Installations de soins pour personnes âgées

NOS GARANTIES SPÉCIALISÉES

Garantie relative aux abus

Dans le secteur des soins aux personnes âgées, les fournisseurs de services sont souvent tenus de mettre en place des protocoles pour faire face à des situations délicates telles que les abus. Nous pouvons les aider à gérer et à atténuer ces risques et offrons des solutions spécialement conçues pour les organisations susceptibles d'être exposées à des réclamations pour abus.

- **Définition étendue :** Couvre tout acte ou toute menace d'abus physique, sexuel ou psychologique.
- **Montants de garantie personnalisables :** Montants de garantie Abus allant jusqu'à 5 M\$ (formulaires basés sur la survenance des dommages ou les réclamations présentées).
- **Frais inclus :** Les frais liés aux allégations d'abus et le remboursement des frais juridiques liés à une accusation criminelle sont inclus.
- **Proposition d'assurance relative aux abus détaillée :** Notre proposition d'assurance présente les pratiques exemplaires en matière de vérification des antécédents des employés et de formation de ces derniers, de déclaration d'abus, de conservation des dossiers et de sécurité des installations.

Maladies transmissibles

Les maladies transmissibles ne sont pas exclues de notre assurance de la responsabilité civile des entreprises.

NOS SERVICES D'ASSISTANCE

Nos services d'assistance, offerts sans frais supplémentaires, offrent du soutien en matière de gestion des risques et d'intervention en cas d'incident.

Les services **Assistance en cas de traumatisme*** offrent aux employés d'un assuré et à leur famille l'accès à des services confidentiels de counseling pour les aider à composer avec les répercussions psychologiques d'un sinistre couvert.

Les services **Assistance juridique*** donnent accès à une offre musclée de services de soutien juridique, y compris des consultations juridiques par téléphone, l'examen et la rédaction de documents, et des modèles de documents juridiques personnalisables.

GARANTIES FACULTATIVES

Notre éventail d'options de garantie comprend également ce qui suit :

- **Extensions de garanties relatives à la responsabilité professionnelle :** Garantie spécialisée couvrant la responsabilité des fournisseurs de soins de santé.
- **Assurance Erreurs et omissions (risques divers) :** Garantie offrant une protection contre les erreurs, omissions, fausses interprétations et autres inexacititudes que peuvent commettre les employés ou les organisations.
- **Assurance de la responsabilité liée à la direction des OBNL :** Garantie couvrant les frais de défense, les règlements et les montants adjugés découlant de poursuites ou d'allégations injustifiées intentées contre un organisme à but non lucratif (OBNL), y compris son conseil d'administration.
- **Assurance des cyberrisques :** Garantie qui aide les clients à se protéger des cyberrisques, notamment l'hameçonnage, les violations de données, les rançongiciels et les incidents touchant la responsabilité liée aux médias.
- **Extensions de garantie à montant global (assurance des biens)**

CE QUE DISENT NOS CLIENTS

Nous tenons à remercier notre experte en sinistres, pour toute son aide durant cette période difficile pour notre résidence pour aînés. Ça a été facile de traiter avec elle, et elle nous a offert une aide proactive pour qu'on puisse reprendre nos activités aussitôt que possible.

Client de Northbridge du secteur des soins aux aînés

POURQUOI CHOISIR NORTHBIDGE?

- Acteur stable et fiable sur le marché; nous soutenons les prestataires de soins pour les aînés depuis plus de 20 ans, et nous sommes là pour le long terme.
- Police combinée à laquelle peuvent être ajoutées les assurances Biens, Automobile, Responsabilité civile, Cyberrisques, Umbrella, Erreurs et omissions, et Responsabilité des administrateurs et des dirigeants, entre autres.
- Professionnels de la souscription spécialisés qui ont le service à cœur.
- Équipe interne de prévention offrant des programmes sur mesure de prévention des sinistres.
- Séminaires spécialisés de premier plan destinés aux assurés.
- Service d'indemnisation accessible en tout temps, offert par des experts en assurance des entreprises qui savent gérer les situations délicates.
- Fier de redonner aux collectivités grâce au programme Northbridge agit.

Notre société

Northbridge Assurance est l'une des plus importantes sociétés d'assurance des entreprises au Canada. En collaboration étroite avec nos courtiers partenaires, et en nous appuyant sur notre expertise sectorielle approfondie, nous aidons les entreprises à exercer leurs activités de façon plus sécuritaire afin qu'elles puissent se concentrer sur les occasions à saisir plutôt que sur les risques.

Pour en savoir plus, visitez le
www.northbridgeassurance.ca ou
composez le **1.855.620.6262**.

*Les services Assistance en cas de traumatisme sont fournis par des professionnels indépendants et ne comprennent pas les consultations spécialisées ou à long terme. Les services Assistance juridique ne sont pas destinés aux questions de droit criminel, de droit privé ou de droit des assurances. Ils ne fournissent pas de représentation en cas de poursuite judiciaire. Ils ne sont pas un contrat d'assurance et ne couvrent pas les honoraires juridiques. Les services Assistance juridique sont fournis par l'intermédiaire d'ARAG Solutions Juridiques inc. ou d'Assistenza International par des avocats qui sont des membres en règle du Barreau de votre province ou territoire de résidence. Consultez votre police pour obtenir des détails. Les services ne constituent pas une police d'assurance, et certaines polices n'y sont pas admissibles. Communiquez avec nous pour en savoir plus.

Northbridge Assurance et le logo Northbridge Assurance sont des marques de commerce utilisées par la Société d'assurance générale Northbridge (émettrice des polices Northbridge Assurance) avec l'autorisation de la Corporation financière Northbridge. Consultez la police pour connaître les conditions et les exclusions qui s'appliquent. [4025-006-ed01F | 12.2025]